

Mardi, 21 mai 2013

Vote du 9 juin 2013 sur le durcissement de la loi sur l'asile: la FSCI et la PJLS en appellent à la tradition humanitaire de la Suisse

La Fédération des communautés israélites de Suisse (FSCI) et la Plate-forme des Juifs libéraux de Suisse (PJLS) apprécient les efforts du Conseil fédéral pour réformer la législation sur l'asile. Les deux organisations faitières des communautés juives partagent notamment le souci d'accélérer les procédures tout en respectant les droits des requérants d'asile.

Pourtant, les amendements que le parlement a voté en septembre dernier et qui sont maintenant soumis au vote populaire introduisent des durcissements que la FSCI et la PJLS ne sauraient approuver, parce qu'ils touchent justement les personnes qui sont persécutées.

C'est avant tout la suppression du droit d'asile en ambassade que la FSCI et la PJLS considèrent comme une régression par rapport à la situation actuelle. Les deux fédérations juives tiennent à ce que les requérants d'asile aient la possibilité de soumettre leur demande d'asile dans les représentations suisses à l'étranger, afin de pouvoir ensuite entrer en Suisse en toute légalité. Dans ce contexte, la FSCI et la PJLS rappellent la situation des réfugiés juifs durant la 2^e guerre mondiale, dont certains ont pu trouver refuge dans les représentations suisses à l'étranger. La nouvelle législation contraindrait les réfugiés à passer par des voies dangereuses, où leur sécurité n'est pas assurée, ou à se confier à des bandes criminelles de passeurs. Cette disposition frappe particulièrement les femmes et les enfants qui ont besoin de protection, et elle va à l'encontre de la tradition humanitaire de la Suisse.